

Éducateur·trice sportif·ve



L'animation, l'encadrement et la surveillance des activités sportives auprès d'un public de plus en plus large est assuré par de nombreux·ses professionnel·le·s : éducateur·trice·s sportif·ve·s, spécialisé·e·s dans une ou plusieurs disciplines, surveillant·e·s de baignade, professeur·e·s de sport. À ne pas confondre avec le ou la professeur·e d'EPS, rattaché·e à l'Éducation nationale.

DE BONNES PERSPECTIVES D'EMPLOI...



Avec **65%** des Français qui pratiquent une activité sportive au moins une fois par semaine

... MAIS BEAUCOUP DE TEMPS PARTIEL



La plupart des éducateur·trice·s sportif·ve·s et moniteur·trice·s cumulent des activités à temps partiel

DES DIPLÔMES À TOUS LES NIVEAUX



- BPJEPS • DEJEPS
- DESJEPS • CQP sport
- Brevets fédéraux
- Brevet de surveillant de baignade
- Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Source : ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Secteur et emploi

Des métiers qualifiés mais souvent précaires

Le sport a la cote : 65 % des Français-es pratiqueraient au moins une activité physique par semaine. Résultat ? Les places dans l'enseignement, la surveillance et l'animation de pratiques sportives se sont multipliées. Des métiers de plus en plus qualifiés, mais qui restent précaires. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Où travailler ?

L'éducateur sportif est spécialisé dans l'encadrement d'une ou de plusieurs disciplines : professeur de boxe, maître-nageur sauveteur, moniteur de golf, de tennis, de parapente... L'appellation « éducateur sportif » recouvre un très large éventail de métiers !

Ce professionnel peut être fonctionnaire d'une administration ou d'une municipalité, salarié d'un comité d'entreprise, d'une association ou d'un organisme

de vacances. Il peut également exercer à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou à des groupes.

L'éducateur sportif a presque toujours plusieurs employeurs afin de se constituer l'équivalent d'un temps plein. Il possède souvent 2 brevets d'éducateur sportif afin de pouvoir travailler toute l'année, au gré des saisons.

À LIRE AUSSI

Les métiers du sport n° 2.48

J'aime le sport n° 1.920

■ Des postes à pourvoir

Avec le développement de la pratique du sport en France, les métiers d'éducateur sportif et de moniteur offrent de bonnes perspectives d'emploi. Dans les salles de gym et de fitness, le recrutement est même en tension.

Néanmoins, ces métiers restent précaires. Les postes proposés sont rarement à temps plein et souvent saisonniers, à l'exemple des moniteurs de ski ou d'activités nautiques. Résultat : la plupart des éducateurs sportifs et moniteurs cumulent des activités à temps partiel, donnant par exemple des cours dans une salle de remise en forme pour compléter leurs revenus.

Des offres d'emploi sont proposées sur le site de la Fédération nationale Profession Sport & Loisirs. Cet organisme, qui regroupe 80 associations et 14 000 clubs, associations et collectivités, a pour vocation de soutenir, de pérenniser et de moraliser l'emploi dans les métiers du sport et de l'animation. Il pro-

pose notamment une bourse d'emplois regroupant l'ensemble des offres pour le sport et l'animation. Ce service gratuit et ouvert à tous permet de déposer son offre ou sa demande d'emploi.

www.profession-sport-loisirs.fr

> Pour les concours de la fonction publique, cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport* n° 2.48.

■ Qualités requises

La passion du sport ne suffit pas ! L'éducateur sportif doit être capable d'enseigner une ou plusieurs disciplines dans un climat qui favorise la motivation et la progression de ses élèves. Écoute et bon contact avec des publics variés (enfants, femmes enceintes, adultes, personnes âgées...) sont donc nécessaires. Cet enseignant doit savoir instaurer une bonne relation avec ses élèves et trouver le juste milieu entre sympathie et autorité. Même s'il est face à un groupe, l'éducateur doit pouvoir donner des conseils personnalisés à chaque élève.

Le sens de l'organisation ainsi que la capacité à garder son calme et à gérer des situations difficiles s'avèrent également importantes. Il est important que l'éducateur sportif puisse réagir rapidement et de façon efficace au moindre problème (blessure, chute...).

Témoignage Didier, éducateur sportif

Les études de sport s'inscrivent souvent dans une logique de pratique personnelle. Après la compétition, on a envie de partager ses connaissances et de devenir professeur. Au départ, il est toujours un peu difficile d'avoir la responsabilité d'un groupe. Il est très important d'avoir un bon relationnel. Par la suite, il est possible d'évoluer et devenir un entraîneur plus qualifié.

Métiers

Éducation sportive

Éducateur-trice sportif-ve et professeur-e de sport sont des professionnel-le-s de l'enseignement spécialisé dans une ou plusieurs disciplines.

■ Éducateur-trice sportif-ve

Judo, handball, natation, tennis de table... L'éducateur sportif, plus connu sous le nom de moniteur, enseigne sa discipline préférée à des publics très variés, des jeunes surtout, mais aussi des adultes. Son activité va de la simple initiation à l'entraînement sportif de compétition.

Un éducateur sportif peut évoluer vers des fonctions de gestion et d'encadrement de haut niveau. Il peut ainsi passer un DEJEPS (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) pour devenir coordinateur responsable de structure ou entraîneur sportif, un DESJEPS (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) pour devenir directeur de projet, directeur sportif dans une association ou une entreprise ou entraîneur de haut niveau.

Salaire brut mensuel débutant : de 1 521 (Smic) à 2 000 €.

Formation : BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport); Dejeeps (diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) spécialité perfectionnement sportif; Desjeeps (diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) spécialité performance sportive; Deust ou licence Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives); licence pro.

■ Professeur-e de sport

À ne pas confondre avec le professeur d'EPS des collèges et des lycées! Fonctionnaire du ministère des Sports de catégorie A, le professeur de sport est un professionnel de l'enseignement sportif, spécialisé dans une discipline et recruté par concours.

Cadre technique, il assure des fonctions de conseiller d'animation sportif (CAS), de conseiller technique sportif (CTS) ou de formateur dans une fédération sportive, un groupement sportif, ou au sein des directions de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS). Il est parfois détaché dans les collectivités territoriales.

Le professeur de sport remplit des fonctions d'expertise, de conseil et de formation, de promotion d'activités physiques et sportives et d'entraînement. À la différence des entraîneurs affectés à un centre de haut niveau, le professeur de sport a une activité itinérante.

Salaire brut mensuel débutant : 1 650 €.

Formation : concours externe (option CTS ou CAS) avec condition de diplômes (licence Staps, BEES 2^e degré ou DESJEPS spécialité performance sportive, diplôme de guide de haute montagne).

Le concours comprend 2 épreuves (épreuve de rédaction à partir d'un dossier documentaire relatif au domaine du sport, élaboration d'un projet). Les candidats admissibles passent ensuite des épreuves orales d'admission : langues, entretien sur les connaissances techniques, exposé et entretien sur la discipline ou spécialité choisie.

Il existe également un concours interne réservé aux agents de l'État ou des collectivités territoriales, ainsi qu'un concours pour les sportifs de haut niveau.

Les concours ont lieu en général tous les 2 ans. Ils ne sont pas ouverts systématiquement pour toutes les disciplines (il existe plus d'une cinquantaine de disciplines). Les avis des concours sont publiés au *Journal officiel* et disponibles sur le site : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/score>

PARTENARIAT UCPA

L'UCPA (Union nationale des centres sportifs de plein air) prépare aux BPJEPS de nombreuses disciplines et au DE de ski. Agréées par le ministère des Sports, les formations ont lieu en alternance et en formation continue. Elles durent de 1 an et demi à 2 ans.

<http://formation.ucpa.com>

Voir liste 4 du carnet d'adresses.

Éducation aquatique

Les emplois du secteur sont variés. Il y a de grandes différences, par exemple, entre les permanent·e·s qui exercent à plein temps dans une piscine municipale recruté·e·s sur concours, les saisonnier·ère·s qui travaillent sur une plage, ou les intervenant·e·s qui consacrent quelques heures par semaine à l'entraînement d'un club de natation. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Surveillant·e de baignade

Le surveillant de baignade est en charge de la sécurité des plans d'eau (piscines, plages...). Contrairement au maître-nageur, il n'a pas le droit d'enseigner. Le surveillant de baignade doit non seulement pouvoir surveiller, sauver et réanimer un usager, mais également être capable d'effectuer un travail de prévention efficace pour éviter les noyades et les accidents. 55 % des surveillants ont un statut de saisonnier (précarité, horaires de travail contraignants en pleine saison).

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) permet de surveiller une piscine payante ou un plan d'eau d'accès gratuit. Il ne doit pas être confondu avec le brevet de surveillant de baignade (BSB), qui permet de surveiller uniquement en centre de vacances ou de loisirs. À noter : ces 2 brevets ne permettent pas d'enseigner. Tous les 5 ans, un recyclage est obligatoire.

Salaire brut mensuel débutant : 1 521 € (Smic).

Formation : BSB, BNSSA.

■ Éducateur·trice sportif·ve des activités de la natation

L'éducateur sportif des activités de la natation, également appelé **maître-nageur sauveteur (MNS)**, assure la sécurité du lieu de baignade et dispense des cours de natation.

Il peut entraîner des nageurs confirmés, initier des débutants, mais aussi encadrer des activités plus originales, telles que la gymnastique aquatique ou le water-polo. Il peut enseigner à toutes sortes de publics, des bébés nageurs aux personnes âgées en passant par les femmes enceintes (l'enseignement de la natation aux groupes scolaires est réservé aux professeurs d'éducation physique et sportive diplômés et certifiés).

Le principal lieu d'exercice de cette fonction est la piscine municipale. Il a alors le statut de fonctionnaire territorial. Mais, selon ses goûts, il peut aussi travailler au bord des plans d'eau à l'extérieur ou aux abords de piscines d'hôtel. Autre solution : se faire employer dans des centres de remise en forme ou dans des clubs de vacances.

Salaire brut mensuel débutant : variable en fonction des activités et du statut du centre sportif employeur. En piscine municipale : 1 521 € (Smic). En été, un chef d'établissement peut gagner jusqu'à 2 500 €.

Formation : BPJEPS activités aquatiques et natation, DEJEPS natation course avec certificat de spécialisation sauvetage et sécurité en milieu aquatique, Deust AGAPSC – animation et gestion des activités physiques et sportives et culturelles –, licence professionnelle AGOAPS – animation gestion organisation des activités physiques et sportives mention activités aquatiques.

Pour exercer dans une piscine municipale, il faut passer les concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (APS) de catégorie B (niveau bac). Tous les 5 ans, le maître nageur sauveteur doit réviser son diplôme en passant le CAEPMNS (certificat d'aptitude à l'exercice de la profession).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Travailler dans la fonction publique territoriale* n° 2.02.

PLONGÉE SOUS-MARINE

Peu de débouchés dans ce secteur, mais plusieurs activités à exercer dans l'univers sous-marin :

- Plongeur-se de plateforme pétrolière

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de l'énergie* n° 2.826.

- Sous-officier·ère de gendarmerie

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de la gendarmerie* n° 2.542.

- Archéologie sous-marine

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les études d'histoire de l'art* n° 2.62.

- Océanographie

Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers de l'océanographie* n° 2.825.

Études et diplômes

Devenir éducateur·trice sportif·ve

Différents diplômes de niveau bac à bac + 3 permettent de devenir éducateur·trice sportif·ve. Ces diplômes ont remplacé les BEES.

■ BPJEPS

Diplôme de niveau bac, le **brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** permet d'exercer le métier d'éducateur sportif dans une spécialité choisie, au sein d'une association, d'un club sportif, d'une entreprise ou d'une collectivité territoriale ou d'un établissement accueillant des personnes âgées.

Spécialités et mentions : 2 spécialités au choix : animateur ou éducateur sportif (cette spécialité est organisée en mention disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier).

À ces spécialités s'ajoutent 28 « mentions » réparties dans les 2 spécialités. Par exemple, si vous choisissez un BPJEPS activités nautiques, vous opterez pour un BPJEPS spécialité éducateur sportif, mention activités nautiques.

Formation : l'acquisition du BPJEPS est basée sur 4 unités capitalisables (UC). Le BPJEPS peut se préparer par la voie scolaire, en apprentissage ou en formation continue. Il peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou encore par le cumul de ces différentes modalités. En formation initiale, la durée minimale est de 900h, dont 600 en centre de formation.

Examen : 2 épreuves certificatives :

- la production d'un document écrit personnel suivie d'un entretien ;
- une ou deux épreuves dont au moins une mise en situation professionnelle.

Si une unité n'est pas validée, le candidat pourra profiter d'une seconde session d'évaluation durant la session de formation.

Admission : aucun diplôme n'est exigé pour l'accès à la formation. Seul un certificat de secourisme est demandé à l'inscription. Le candidat doit toutefois satisfaire à des tests d'exigence préalables à l'entrée en formation. D'une façon générale, ces derniers ne sont pas d'une très grande difficulté. Pour certaines disciplines, un niveau de pratique sportive est en plus demandé.

La préparation au BPJEPS est assurée par des centres de formation agréés par les Directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), notamment par certains Creps (centres de ressources, d'expertise et de performance sportives).

Coût : 6 000 € environ. Différentes possibilités de financement existent, notamment en alternance ou formation continue.

<http://drdjcs.gouv.fr>

www.sports.gouv.fr rubrique Emplois & métiers

> Pour les coordonnées des Creps, voir liste 3 du carnet d'adresses.

■ DEJEPS

Diplôme de niveau bac + 2, le **diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** spécialité perfectionnement sportif permet d'exercer le métier de coordonnateur-technicien ou d'entraîneur dans un sport particulier.

Mentions : activités physiques et sportives adaptées ; activités de plongée subaquatique ; activités de parachutisme ; aikido, aikibudo et disciplines associées ; arts énergétiques chinois ; arts martiaux chinois externes ; arts martiaux chinois internes ; athlétisme et disciplines associées ; attelages canins ; aviron et disciplines associées ; badminton ; base-ball, softball et cricket ; basket ball ; billard ; BMX ; bowling ; boxe ; boxe thaï-muay thaï ; canne de combat et bâton ; canoë-kayak et disciplines associées en eau calme ; canoë-kayak et disciplines associées en eau vive ; canyoning ; char à voile ; course d'orientation ; cyclisme traditionnel ; deltaplane ; descente sur glace ; disciplines gymniques acrobatiques ; disciplines gymniques d'expression ; escalade ; escalade en milieux naturels ; escrime ; football américain ; full contact-boxe américaine ; golf ; glisses aérotractées nautiques ; golf ; haltérophilie et musculation et force athlétique ; handball ; handisport ; hockey ; hockey sur glace ; karaté et disciplines associées ; judo jujitsu ; kick-boxing ; lutte et disciplines associées ; motocyclisme ; natation course ; natation synchronisée ; parachutisme ; parapente ; patinage ; patinage de vitesse ; pelote basque ;

pétanque; plongée subaquatique; plongeon; polo; roller-skating; rugby à XIII; rugby à XV; savate-boxe française; skate-board; ski nautique et disciplines associées; spéléologie; sport automobile circuit; sport automobile karting; sport automobile tout-terrain; sport boules; sports équestres; squash; tennis de table; tir à l'arc; tir sportif; triathlon; vélo tout-terrain; voile; voile au delà de 200 miles nautiques d'un abri; vol à moteur; volley-ball; vol ultra-léger motorisé; water-polo.

Le DEJEPS comprend 4 unités capitalisables. Il peut se préparer par la voie scolaire, en apprentissage, en formation continue ou par la validation des acquis de l'expérience. En formation initiale, la durée minimale est de 1200h, dont 700h en centre de formation.

Les candidats doivent à l'entrée en formation :

- soit être titulaires d'un diplôme de niveau IV du champ de l'animation, enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (BPJEPS, BEATEP, BEES 1^{er} degré...);
- soit être titulaires d'un diplôme de niveau III (bac + 2);
- soit attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau IV et se prévaloir d'une expérience d'animation de 6 mois;
- soit justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1 600h minimum et être titulaires à l'entrée en formation du PSC 1 (prévention et secours civique de niveau 1). Parallèlement, des exigences préalables sont fixées pour chaque spécialité. La sélection est organisée par chaque organisme de formation.

Plusieurs qualifications complémentaires (unités capitalisables complémentaires /UCC et certificats de spécialisation /CS) peuvent être associées à un DEJEPS et ainsi élargir les prérogatives des diplômés. Ces qualifications complémentaires attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un DEJEPS.

La préparation au DEJEPS est assurée par des centres de formation agréés par les DRJSCS.

www.drjscs.gouv.fr

www.sports.gouv.fr rubrique Métiers et formations / Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs

ÉDUCATEUR DE LA VILLE DE PARIS

Fonctionnaire de catégorie B, l'éducateur des activités physiques et sportives de la Ville de Paris ne peut être titularisé qu'après avoir effectué un stage de 1 an. Au sein du corps des éducateurs, sont proposées les spécialités activités aquatiques et de la natation, sport pour tous.

www.paris.fr/emploi

■ DESJEPS

De niveau bac + 3, le **diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport** performance sportive permet d'exercer le métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans une association ou une entreprise.

Mentions : aikido, aikibudo et disciplines associées; athlétisme: demi-fond, marche, hors stade; athlétisme: épreuves combinées; athlétisme: lancers; athlétisme: sauts; athlétisme: sprint, haies, relais; aviron; badminton; base-ball et softball; basketball; billard; boxe; boxe thaï-muay thaï; bowling; canoë-kayak et disciplines associées en eau calme; canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer; char à voile; course d'orientation; cricket; curling; cyclisme; deltaplane; descente sur glace; escalade; escrime; football; football américain; full contact - boxe américaine; glisses aéroportées nautiques; golf; gymnastique acrobatique; gymnastique aérobic; gymnastique artistique féminine; gymnastique artistique masculine; gymnastique rythmique; haltérophilie musculation et force athlétique; handball; handisport; hockey; hockey sur glace; judo-jujitsu; karaté et disciplines associées; kick-boxing; lutte et disciplines associées; motocyclisme; natation course; natation synchronisée; parachutisme; parapente; patinage; patinage de vitesse; pelote basque; pentathlon moderne; pétanque; plongée subaquatique; plongeon; rugby à XIII; rugby à XV; roller-skating; savate-boxe française; skate-board; ski nautique et disciplines associées; spéléologie; sport adapté; sport-boules; sports équestres; squash; surf; taekwondo et disciplines associées; tennis; tennis de table; tir à l'arc; tir sportif; trampoline; tumbling; voile; vol à voile; volley-ball; water-polo.

Le DESJEPS comprend 4 unités capitalisables. Il peut se préparer en formation initiale, en apprentissage ou en formation continue, par le biais de la validation des acquis de l'expérience notamment.

L'entrée en DESJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires mais nécessite soit le DEJEPS soit 36 mois d'activité professionnelle en sus du PSC1. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation.

Plusieurs qualifications complémentaires (unités capitalisables complémentaires/UCC et certificats de spécialisation/CS) peuvent être associées à un DESJEPS et ainsi élargir les prérogatives des diplômés. Ces qualifications complémentaires attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un DESJEPS.

La préparation au DESJEPS est assurée par des centres de formation agréés par les DRJSCS.

www.drjscs.gouv.fr

www.sports.gouv.fr rubrique Métiers et formations / Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs

À noter: le DESJEPS permet également de se présenter aux concours de conseiller des activités physiques et sportives et d'attaché spécialité animation de la fonction publique territoriale.

www.fncdg.com

■ Certificats de qualification professionnelle du sport

Les CQP du secteur du sport sont des certifications élaborées par les fédérations sportives (sauf en équitation) et délivrées par les branches professionnelles du sport.

Ils permettent d'animer différentes activités sportives et de loisirs: arts martiaux, basket-ball, char à voile, équitation, grimpe d'arbres, motonautisme, tennis, tir à l'arc, voile, savate, activités gymniques et animation de loisirs, animateur de loisir sportif... Au total, plus d'une trentaine de CQP sont proposés.

Le CQP EGA (éducateur de grimpe d'arbres ou acrobranche) est proposé par 2 organismes (Cepale, EGFA).

www.les-ega.fr

Liste des CQP disponible sur <http://cpnef-sport.com>

■ Brevet de moniteur et d'entraîneur

Les brevets de moniteur et d'entraîneur délivrés par les fédérations sportives permettent également d'encadrer la pratique d'un sport. Il en existe notamment dans le domaine du football (brevet de moniteur de football, brevet d'entraîneur de football), de la voile, de la natation..

www.fff.fr

■ MC animation gestion de projets dans le secteur sportif

Ce diplôme est ouvert en priorité aux titulaires d'un bac pro gestion-administration, vente, commerce, accueil, métiers de la sécurité, services de proximité et vie locale. Il a pour objectif une réorientation professionnelle.

Le titulaire de cette MC est formé à la conduite de projets sportifs (animation, compétition), voire plus largement de projets éducatifs, culturels ou sociaux. Il peut exercer dans tout type de structure (collectivités, associations, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation...) ayant trait à l'animation d'activités, sur des fonctions d'administration ou de gestion de projets ou d'organisation relatifs aux secteurs économique du sport.

Selon les établissements de formations, 2 dominantes sont proposées: activités physiques pour tous (APT) ou activités aquatiques et de la natation (AAN).

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

■ Deust métiers de la forme

Il forme des techniciens avec une double compétence: enseignant (moniteur, éducateur...) et promoteur des activités sportives (gestionnaire, coordinateur, manager).

La formation accessible avec le bac et nécessitant des compétences sportives.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport* n° 2.48.

■ Licence pro métiers de la forme

Elle forme des intervenants pour les structures liées aux métiers de la forme et du bien être (management, marketing et encadrement d'activités).

Elle est accessible aux titulaires d'une L2 en Staps, d'un Deust métiers de la forme.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport* n° 2.48.

Devenir surveillant·e sauveteur·se

À partir de 17 ans, il est possible de travailler comme surveillant·e de baignade pendant la période estivale.

Brevet de surveillant de baignade (BSB)

Le BSB permet de surveiller les baignades des enfants en colonie de vacances ou en centre aéré, hors des sites équipés de postes de secours.

Le BSB n'est pas un brevet d'État mais une attestation délivrée par la FFSS (Fédération française de sauvetage et de secourisme), qui garantit un premier niveau de sauvetage. La formation est très courte (35h environ), et le taux de réussite à l'examen est de 80 % environ.

À noter : avoir suivi une formation aux premiers secours augmente l'efficacité des premiers gestes de secours. Pour trouver un poste d'animateur spécialisé, le Bafa s'avère indispensable.

Pour s'inscrire, il faut avoir 18 ans au 1^{er} juillet de l'année en cours, être reconnu apte médicalement à la pratique de la natation et du sauvetage et avoir un minimum d'aptitude et d'entraînement à la natation. La formation coûte 230 € environ. L'examen final comprend 4 épreuves éliminatoires pratiques et 2 épreuves théoriques. Les stages, relativement peu nombreux, sont proposés exclusivement par la FFSS. Recyclage obligatoire tous les 5 ans.

www.ffss.fr

Attention, le BNSSA ne permet pas d'enseigner la natation, mais il constitue une première étape vers le BPJEPS AAN (activités aquatiques et de la natation).

En 7 jours, la formation prépare aux épreuves physiques (apnée, mannequin, natation, palmes, masque et tuba, actions du sauveteur sur le noyé) et théoriques (réglementation et prévention).

L'examen est organisé par le service de défense et de protection civile de la préfecture. Pour s'inscrire, il faut avoir 17 ans révolus le jour de l'examen, être titulaire du PSE1 minimum et être reconnu apte médicalement.

La formation coûte 450 € environ. Il convient d'adresser sa demande un mois avant l'examen auprès de la préfecture.

Le BNSSA est valide 5 ans à partir de la date d'obtention. Cette date dépassée, il faut effectuer un recyclage, qui consiste à effectuer 4 tests de contrôle.

Renseignements auprès des DRJSCS et de la FFSS.
www.drjscs.gouv.fr, www.ffss.fr

Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

Le BNSSA est la formation nécessaire à toutes les activités de sauvetage aquatique : surveillance de plages ou de piscines. Délivré par le ministère de l'Intérieur, ce diplôme d'État permet d'assurer la sécurité des lieux de baignade d'accès gratuit, voire d'accès payant.



Consultez notre sélection de sites et d'organismes de référence en liste 1 du carnet d'adresses.

Devenir maître-nageur·se sauveteur·se

Le BPJEPS activités aquatiques est le sésame qui permet de surveiller tout lieu de baignade, mais également d'enseigner la natation.

■ BPJEPS activités aquatiques et de la natation

Le BPJEPS activités aquatiques et de la natation (AAN) permet d'exercer la profession d'éducateur sportif des activités de la natation (maître-nageur sauveteur) dans une association sportive, une structure privée ou une collectivité publique.

De niveau bac, ce diplôme remplace le Beesan (BEES 1^{er} degré option activités de la natation). Il est délivré par le ministère des Sports.

La formation est constituée de 10 unités capitalisables (UC) : 4 sont communes à toutes les spécialités (communication dans les situations de la vie professionnelle ; préparation d'une action éducative en fonction du public concerné ; préparation et évaluation d'un projet ; participation au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité). Les 6 autres sont spécifiques à la mention.

Le BPJEPS AAN peut se préparer en apprentissage ou en formation continue. Il peut également être obtenu par la validation des acquis de l'expérience (VAE), par un examen composé d'épreuves ponctuelles, ou encore par le cumul de ces différentes modalités. En apprentissage, la durée minimale est de 630h en centre à laquelle s'ajoutent 410h de stages. Son coût est de 6300 € mais il existe des possibilités de prise en charge notamment par les conseils régionaux.

Aucun diplôme n'est exigé pour l'accès à la formation, mais il faut être titulaire du PSE1 et du BNSSA et réussir un test de performance sportive de la natation (parcourir 800 m nage libre en moins de 15 minutes) et des tests de sauvetage et de secours.

La préparation de ce diplôme de niveau bac est assurée par des centres de formation agréés par les DRJSCS, et notamment par certains Creps.

www.drjscs.gouv.fr

> Pour les coordonnées des Creps, voir liste 3 du carnet d'adresses.

■ DEJEPS mention natation course

Le DEJEPS spécialité perfectionnement sportif mention natation course donne une qualification complète en natation. Il permet d'enseigner à des pratiquants de tous niveaux et d'entraîner des nageurs

en compétition. Si la formation inclut le certificat de spécialisation sauvetage et sécurité en milieu aquatique, son titulaire pourra également surveiller tous types de baignades.

Il n'est pas nécessaire d'être déjà titulaire du BPJEPS AAN pour obtenir ce diplôme. Les maîtres nageurs titulaires du BEESAN obtiennent par équivalence les unités 1, 2 et 4 du DEJEPS. Mais les exigences pour l'entrée en formation sont élevées.

De niveau bac +2, le DEJEPS comprend 4 unités capitalisables. Il peut se préparer par la voie scolaire, en apprentissage, en formation continue ou par la validation des acquis de l'expérience. En formation initiale, la durée minimale est de 1 200h, dont 700h en centre de formation.

La préparation est assurée par des centres de formation agréés par les DRJSCS.

www.drjscs.gouv.fr

www.sports.gouv.fr rubrique Métiers et formations / Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs

LE CAEPMNS TOUS LES 5 ANS

Le maître-nageur sauveteur est tenu de passer tous les 5 ans le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de-nageur sauveteur. Cette certification délivrée par les DRJSCS fait l'objet d'une courte formation d'une vingtaine d'heures environ (3 jours). Elle est sanctionnée par une épreuve de natation (250 m en nage libre) et une épreuve de sauvetage.

■ DESJEPS mention natation course

Le DESJEPS spécialité performance sportive mention natation course permet d'exercer les métiers de directeur socio-culturel, directeur sportif, directeur technique, cadre technique, entraîneur cadre, formateur...

De niveau bac + 3, le DESJEPS comporte 4 unités capitalisables. Il peut être préparé en formation initiale, en apprentissage ou en formation continue, par le biais de la validation des acquis de l'expérience notamment.

L'entrée en DESJEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation.

La préparation est assurée par des centres de formation agréés par les DRJSCS.

www.drjscs.gouv.fr

www.sports.gouv.fr rubrique Métiers et formations / Animation, éducateurs sportifs, entraîneurs

À noter : le DESJEPS permet de se présenter aux concours de catégorie A de conseiller des activités physiques et sportives (APS) et d'attaché spécialité animation de la fonction publique territoriale.

www.fncdg.com

■ Formations universitaires

Certains diplômes de la filière Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) qui comprennent une unité d'enseignement « sauvetage et sécurité en milieu aquatique » permettent d'exercer le métier d'éducateur sportif des activités de la natation (maître nageur sauveteur). Il s'agit notamment des diplômes suivants :

- Deust animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles ;
- licence Staps entraînement sportif (avec spécialité natation) ;
- licence pro activités sportives spécialité animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives (Agoaps) : activités aquatiques. Cette licence donne également le titre de maître-nageur sauveteur (MNS).

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport* n° 2.48.

■ Concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives

Pour travailler au sein d'une structure publique (piscine ou centre sportif municipal), il faut passer après le BPJEPS AAN (activités aquatiques et de natation) le concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (Etaps) de catégorie B. Le concours en poche, les candidats admis disposent d'une année pour trouver un emploi. Ils sont ensuite fonctionnaires.

Organisé par les centres départementaux de gestion, le concours est ouvert aux candidats européens jouissant de leurs droits civiques. Le concours externe est réservé pour 40 % aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre professionnel délivré dans le domaine du sport. Le concours attire beaucoup d'étudiants de la filière Staps.

> Voir liste 5 du carnet d'adresses.

www.fncdg.com

LES BREVETS FÉDÉRAUX DE LA FFN

Les brevets fédéraux de la fédération française de natation ne confèrent pas le droit de recevoir une rémunération et sont uniquement destinés à la qualification des intervenants bénévoles. Ils peuvent constituer un commencement de formation professionnelle pour les personnes qui souhaiteraient faire de l'enseignement ou de l'entraînement un métier (allègement de formation pour le BPJEPS AAN, le DEJEPS et le DESJEPS).

www.ffnatation.fr

F formation continue

Un droit accessible à tous

La formation continue permet d'acquérir de nouvelles compétences, d'obtenir un diplôme, de se perfectionner. Elle s'adresse à tous les adultes sortis du système scolaire et s'effectue auprès d'organismes disposant d'une offre de formation.

■ Organismes et formations

De nombreux organismes publics et privés proposent des formations diplômantes (acquisition d'un diplôme) ou qualifiantes (mise à niveau, acquisition de connaissances) dans le cadre de la formation continue.

La plupart des formations initiales étant accessibles en formation continue, n'hésitez pas à vous adresser aux services de formation continue des organismes dispensant une formation initiale.

Pour s'informer sur l'offre de formation dans le secteur des métiers du sport, s'adresser aux directions régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS) et aux fédérations sportives.

www.drjscs.gouv.fr

Diplôme de l'Insep

Pour former entraîneurs, cadres techniques et directeurs, l'Insep (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) propose une formation professionnelle approfondie aux personnels occupant déjà des postes à responsabilité (cadres de la fonction publique ou de la sphère sportive) ou aux professionnels du sport de haut niveau.

L'offre de formation vise à développer l'entraînement du sport de haut niveau, la conduite de projet de développement d'organisation, l'accompagnement des acteurs du sport de haut niveau.

Elle est proposée dans le cadre de programmes semestriels le plus souvent sous forme de modules de 3 jours. Cette offre qualifiante peut déboucher sur des certifications d'établissement, si le cadre souhaite s'engager dans cette voie.

www.insep.fr

Universités

La plupart des diplômes universitaires peuvent être préparés en formation continue. Le public est accueilli soit dans les formations initiales communes à tous les étudiants, soit dans des cursus spécialement conçus pour un public en formation continue.

Adressez-vous directement aux services de formation continue des universités.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du sport* n° 2.48.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre professionnel ou d'un certificat de qualification professionnelle sur la base de ses acquis professionnels. La procédure est ouverte à tous, mais elle est rigoureuse et exigeante ! Cf. dossiers Actuel-Cidj *La validation des acquis de l'expérience* n° 4.72 ; *La formation continue : mode d'emploi* n° 4.0.

Carnet d'adresses

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

Sites de référence

www.insep.fr

Édité par : Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (Insep)

Sur le site : formation des sportifs de haut niveau à partir de 14 ans (Pôles France dans 22 disciplines) et des cadres techniques du sport. Catalogue des formations : masters, certificats de compétence spécifique.

www.profession-sport-loisirs.fr

Édité par : Fédération nationale Profession sport et loisirs
Sur le site : bourse nationale d'emploi du réseau des associations Profession sport loisirs, offres de stages, dépôt de CV, espace formation et orientation, vidéos métiers, information détaillée sur les diplômes sportifs, informations juridiques.

www.sportcarriere.com

Édité par : Cabinet de recrutement et de conseil SportCarrière
Sur le site : offres d'emploi et de stages, portefeuille de 140 entreprises.

www.sports.gouv.fr

Édité par : Bureau de la Communication du ministère des Sports
Sur le site : organisation du sport en France avec un annuaire des fédérations sportives, les pratiques sportives. Annuaire des métiers, des diplômes et des centres de formation. Agenda des événements sportifs.

Bibliographie

Les métiers du sport

Lognes, Marne-la-Vallée : Onisep, Décembre 2017. (Parcours). 12 €
Description des formations et métiers liés aux sports et aux loisirs : éducateur sportif, animateur, etc.

Infos près de chez vous
Plus de 1 500 centres d'information jeunesse vous accueillent à travers toute la France.
Vous y trouverez conseils, infos et adresses de proximité.
www.cidj.com
Rubrique réseau 13

■ LISTE 2

MC animation gestion de projets dans le secteur sportif

La mention complémentaire d'animation gestion de projets dans le secteur sportif est ouvert en priorité au détenteur d'un bac pro gestion administration, vente, commerce, métiers de la sécurité, services de proximité et vie locale. Il se prépare en formation initiale dans les établissements suivants.

SEP : Section d'enseignement professionnel
LP : Lycée professionnel

Public

03306 Cusset

SEP du lycée Valéry Larbaud
Tél : 04 70 96 54 00
www.lycee-valery-larbaud.fr/

16700 Ruffec

LP Louise Michel
Tél : 05 45 31 14 03
http://etab.ac-poitiers.fr/lp-ruffec

28110 Lucé

LP Elsa Triolet
Tél : 02 37 35 22 80
http://lyc-elsa-triolet-luce.tice.ac-orleans-tours.fr/php5/

33402 Talence

Lycée polyvalent Alfred Kastler
Tél : 05 57 35 40 70
www.lyceekastler.fr

40130 Capbreton

Lycée des métiers Louis Darmanté
Tél : 05 58 72 10 38
www.lpr-darmante-capbreton.fr

45071 Orléans

LP Paul Gauguin
Tél : 02 38 69 16 88
www.lp-gauguin.fr

59481 Haubourdin

Lycée polyvalent Beauré
Tél : 03 20 07 22 55
http://beaure.savoirsnumeriques5962.fr/

78310 Maurepas

Lycée Dumont d'Urville
Tél : 01 30 16 46 10
www.lyc-dumont-maurepas.ac-versailles.fr/

87039 Limoges

LP Marcel Pagnol
Tél : 05 55 31 84 60
www.poletertiaire-pagnol.fr

93400 Saint-Ouen

SEP du lycée Marcel Cachin
Tél : 01 49 18 97 50
www.lyceemarcelsachin.fr

94000 Créteil

Lycée Antoine de Saint-Exupéry
Tél : 01 41 94 28 28
www.lyceesaintexupery.fr

95880 Enghien-les-Bains

Lycée polyvalent Gustave Monod
Tél : 01 39 89 32 41
www.lyc-polyvalent-monod-enghien.ac-versailles.fr

(Source : Onisep, 2019)

■ LISTE 3

Creps

Ces établissements préparent aux BPJEPS en formation initiale, en alternance ou continue.

CREPS Antilles-Guyane

97182 Les Abymes
Tél : 05 90 82 18 23
www.creps-antilles-guyane.fr
> BP JEPS : activités de la forme, surf.

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

03700 Bellerive-sur-Allier
Tél : 04 70 59 85 60
www.creps-vichy.sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités aquatiques et de la natation, aviron, activités de la forme, activités physiques pour tous.

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

07150 Vallon-Pont-d'Arc
Tél : 04 75 88 15 10
www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités physiques pour tous, activités aquatiques et de la natation, canoë-kayak, vélo tout-terrain.

CREPS Auvergne-Rhône-Alpes

38503 Voiron Cedex
Tél : 04 76 35 67 25
www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
> BP JEPS : tennis de table

CREPS Centre-Val de Loire

18000 Bourges
Tél : 02 48 48 01 44
www.creps-cvl.fr
> BP JEPS : activités aquatiques et de natation, activités physiques pour tous, activités de la forme, activités équestres,

CREPS de Bordeaux-Aquitaine

33405 Talence Cedex
Tél : 05 56 84 48 00
www.creps-aquitaine.fr
> BP JEPS : activités physiques pour tous, activités de la forme, activités aquatiques et de la natation, tennis de table, judo, surf.

CREPS de Montpellier

34090 Montpellier
Tél : 04 67 61 05 22
www.creps-montpellier.org
> BPJEPS : activités aquatiques et de la natation, activités équestres, activités de la forme, activités physiques pour tous, voile multisupports, croisière, activités sports collectifs (football), tennis de table, golf.

CREPS de Nancy

54271 Essey-lès-Nancy Cedex
Tél : 03 83 18 10 20
www.creps-nancy-lorraine.jeunesse-sports.gouv.fr/cmssimple1/
> BP JEPS : activités physiques pour tous, activités de la forme, tennis de table, activités sports collectifs (handball), activités aquatiques et de natation.

CREPS de Reims

51054 Reims Cedex
Tél : 03 26 86 70 10
www.creps-reims.fr
> BP JEPS : activités aquatiques et de la natation, activités de la forme, activités équestres, activités physiques pour tous.

CREPS de Strasbourg

67035 Strasbourg Cedex 02
Tél : 03 88 10 47 67
www.creps-strasbourg.sports.gouv.fr/
> BP JEPS : activités de la forme, activités physiques pour tous, activités aquatiques et de la natation.

CREPS de Toulouse Midi-Pyrénées
31055 Toulouse Cedex 4
Tél : 05 62 17 90 00
www.creps-toulouse-midi-pyrenees.
jeunesse-sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités aquatiques et
de la natation, activités physiques
pour tous, activités de la forme, acti-
vités sports collectifs (basket-ball).

**CREPS Dijon Bourgogne-Franche-
Comté**
21000 Dijon
Tél : 03 80 65 46 12
www.creps-bourgogne.fr
> BP JEPS : activités de la forme,
activités physiques pour tous, acti-
vités aquatiques et de la natation,
canoë-kayak, lutte et disciplines
associées.

**CREPS Île-de-France Colette
Besson**
92291 Châtenay-Malabry Cedex
Tél : 01 41 87 20 30
www.creps-idf.fr
> BPJEPS : activités aquatiques et
de la natation, activités physiques
pour tous, activités de la forme, judo-
jujitsu, activités de la savate.

CREPS La Réunion
97493 Sainte-Clotilde Cedex
Tél : 02 62 94 71 94
www.creps-reunion.sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités aquatiques et
de la natation, activités de la forme,
activités sports collectifs (basket-
ball, handball, volley-ball, rugby).

CREPS PACA
06601 Antibes Cedex
Tél : 04 92 91 31 31
www.creps-paca.sports.gouv.fr
> BP JEPS : voiles multisupports,
croisière, plongée subaquatique,
activités physiques pour tous, acti-
vités aquatiques et de la natation,
canoë-kayak.

CREPS PACA
13098 Aix-en-Provence Cedex 2
Tél : 04 42 93 80 00
www.creps-paca.sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités sports collectifs
(volley-ball), activités de la forme,
activités physiques pour tous,
parachutisme.

CREPS PACA
83707 Saint-Raphaël Cedex
Tél : 04 94 40 27 40
www.creps-paca.sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités équestres,
canoë-kayak, activités physiques
pour tous, activités de la forme, acti-
vités aquatiques et de la natation,
activités du cyclisme.

CREPS Pays de la Loire
44319 Nantes Cedex 3
Tél : 02 28 23 69 23
www.creps-pdl.sports.gouv.fr
> BP JEPS : activités physiques pour
tous, activités aquatiques et de la
natation, activités de la forme, acti-
vités équestres, canoë-kayak, char à
voile, surf, voile, équitation Western,
escrime, judo-jujitsu, activités sports
collectifs (handball, rugby, football,
volley-ball, basket-ball).

CREPS Poitou-Charentes
86580 Vouneuil-sous-Biard
Tél : 05 49 36 06 00
www.creps86.fr
> BP JEPS : activités aquatiques et
de la natation, activités du cyclisme,
activités de la forme, activités
gymniques, activités physiques pour
tous, activités sports collectifs (bas-
ket-ball, handball, football, hockey
sur gazon, rugby, volley-ball).

CREPS Wattignies Hauts-de-France
59639 Wattignies Cedex
Tél : 03 20 62 08 10
www.creps-wattignies.fr/
> BP JEPS : activités aquatiques et
de la natation, activités de la forme,
activités physiques pour tous, tennis
de table, activités sports collectifs
(basket-ball, football, handball,
hockey-sur-gazon, volley-ball).

■ LISTE 4

Autres formations sports

**Ces établissements pré-
parent aux diplômes d'édu-
cateur sportif. Pour l'UCPA,
les formations se déroulent
dans différentes régions.**

Campus Sport Bretagne
35802 Dinard Cedex
Tél : 02 99 16 34 16
www.campus-sport-bretagne.fr
Public
> BP JEPS : activités de la forme,
activités aquatiques et de la nata-
tion, activités physiques pour tous,
randonnée, activités sports collectifs
(basket-ball, handball, rugby)
Formation : initiale, continue

**Institut de formation aux métiers
du sport et de l'animation (UCPA)**
69007 Lyon
Tél : 04 72 78 04 50
http://formation.ucpa.com
Association
> BPJEPS activités du cyclisme
mention VTT
Formation : alternance
> BPJEPS activités nautiques
mentions monovalentes, niveau bac
options catamaran, planche à voile,
croisière
Formation : alternance, continue
> BPJEPS activités nautiques
mentions plurivalentes, niveau bac
options planche à voile, wakeboard,
ski nautique
Formation : alternance, continue
> BPJEPS éducateur sportif mention
activités aquatiques et de la natation
Formation : alternance, continue
> BPJEPS éducateur sportif mention
activités de la forme option cours
collectifs
Formation : alternance, continue
> BPJEPS éducateur sportif mention
activités de la forme option halté-
rophilie, musculation
Formation : alternance, continue
> BPJEPS éducateur sportif mention
activités équestres Option A :
initiation poney, cheval Option B :
approfondissement technique
Formation : alternance, continue
> BPJEPS éducateur sportif mention
activités physiques pour tous
Formation : alternance, continue
> Certificat de qualification profes-
sionnelle initiateur voile
> Diplôme d'État diplôme d'État
d'alpinisme-accompagnateur en
moyenne montagne
Formation : initiale
> Diplôme d'État ski - moniteur
national de ski alpin
Formation : alternance

■ LISTE 5

Enseignement à distance

**Centre national d'enseignement
à distance (Cned)**
86360 Chasseneuil-du-Poitou Cedex
Tél : 05 49 49 94 94
www.cned.fr
Public
> Préparation au concours
d'éducateur territorial des activités
physiques et sportives (ETAPS)

Actuel Ile-de-France

Liste 1

Formations en alternance

p. 14

Liste 2

Formations au secourisme

p. 14

Liste 3

Recrutement de la Ville de Paris

p. 15

■ LISTE 1 (IDF)

Formations en alternance

Ces établissements proposent des formations dans le cadre du contrat d'apprentissage (A) ou du contrat de professionnalisation (CP).

69007 Lyon

Institut de formation aux métiers du sport et de l'animation (UCPA)
Tél : 04 72 78 04 50
<http://formation.ucpa.com>

Association inscription sur Lyon mais les formations se déroulent aussi en Ile-de-France

> BPJEPS éducateur sportif mention activités aquatiques et de la natation
> BPJEPS éducateur sportif mention activités de la forme option cours collectifs

> BPJEPS éducateur sportif mention activités de la forme option haltérophilie, musculation

> BPJEPS éducateur sportif mention activités équestres Option A : initiation poney, cheval Option B : approfondissement technique
> BPJEPS éducateur sportif mention activités physiques pour tous

75010 Paris

Trans-Faire
Tél : 01 45 23 83 87
www.trans-faire.fr

Privé hors contrat
> BPJEPS activités sports collectifs : A, CP

Durée : 20 mois

> BPJEPS éducateur sportif mention activités physiques pour tous : A, CP
Durée : 20 mois

75019 Paris

CFA des métiers du sport et de l'animation (Arfa)
Tél : 01 42 45 92 30
www.arfa-idf.asso.fr

Association
> BPJEPS activités sports collectifs : A

> BPJEPS éducateur sportif mention activités de la forme : A

> BPJEPS éducateur sportif mention activités équestres Option A : initiation poney, cheval Option B : approfondissement technique, niveau bac : A

> BPJEPS éducateur sportif mention activités physiques pour tous, niveau bac : A

77930 Chailly-en-Bière

Centre de formation professionnelle des enseignants d'équitation
Tél : 01 60 63 85 59
www.chailly-equitation.ffe.com/

Privé sous contrat

> BPJEPS éducateur sportif mention activités équestres Option A : initiation poney, cheval Option B : approfondissement technique : CP

78100 Saint-Germain-en-Laye

CFA omnisports Île-de-France
Tél : 01 39 10 97 97
www.cfaomnisports.fr

Privé sous contrat

> BPJEPS activités sports collectifs, niveau bac : A

Admission : BAPAAT ou niveau 1^{re}, pratiquer le rugby ou le handball au niveau régional (être licencié), être titulaire de l'AFPS ou du PSC1.

Sur tests (sportifs et écrits) et entretien. Avoir 18 ans à l'entrée en formation

Durée : de 12 à 18 mois

> BPJEPS éducateur sportif mention activités physiques pour tous, niveau bac : A

Admission : BAPAAT ou niveau 1^{re}, être licencié d'un sport collectif, être titulaire de l'AFPS ou du PSC1.

Sur tests (écrits et sportifs) et entretien. Avoir 18 ans à l'entrée en formation.

Durée : 2 ans

> BPJEPS éducateur sportif mention basket-ball, niveau bac : A

Admission : BAPAAT ou niveau 1^{re}, pratiquer le basket au niveau régional (être licencié), être titulaire de l'AFPS ou du PSC1. Sur tests (sportifs et écrits) et entretien. Avoir 18 ans à l'entrée en formation.

Durée : 2 ans

> BPJEPS éducateur sportif mention judo-jujitsu, niveau bac : A

Admission : niveau 1^{re}, ceinture noire 1^{re} dan, être titulaire de l'AFPS ou du PSC1.

Sur tests (sportifs et écrits) et entretien. Avoir 18 ans à l'entrée en formation

Durée : 2 ans

92190 Meudon

CFA des métiers de l'agriculture - Ufa Saint-Philippe (Adafa)
Les Orphelins apprentis d'Auteuil
Tél : 01 46 23 62 73
www.fondation-auteuil.org

Privé sous contrat

> BPJEPS animateur mention loisirs tous publics option publics en difficulté : A

> BPJEPS éducateur sportif mention activités physiques pour tous option publics en difficulté : A

95001 Cergy-Pontoise Cedex

École de cirque Cherche Trouve
Tél : 01 34 43 15 15
www.cherche-trouve.com

Association

> BPJEPS animateur mention activités du cirque, niveau bac : CP
Admission : bac ou équivalent ou 2 années d'expérience professionnelle dans le domaine du cirque. Avoir une pratique de l'ensemble des techniques circassiennes.
sur certificat médical et tests.
Durée : 1 an

77670 Saint-Mammès

Association départementale de protection civile Seine-et-Marne (ADPC 77)

Tél : 01 72 66 78 74
www.protection-civile.org
PSC1

78670 Villennes-sur-Seine

Association départementale de protection civile Yvelines (ADPC 78)
Tél : 06 36 87 89 27
www.protectioncivile-78.org
PSC1

91007 Lisses Evry Cedex

Association départementale de protection civile Essonne (ADPC 91)
Tél : 01 60 75 40 96
www.protectioncivile.org
PSC1, PSE1, PSE2, SST

91540 Mennecy

Comité Croix blanche Essonne
Tél : 06 03 26 29 08
<http://croixblanche91.org>
PSC1, PSE1, PSE2

92310 Sèvres

Centre de formation et d'intervention SNSM de Paris-Île-de-France
Tél : 01 46 29 01 43
www.snsnm.org
BNSSA, PSE1, PSE2

93160 Noisy-le-Grand

Comité Croix blanche Seine-Saint-Denis
Tél : 06 76 01 62 88
www.croixblanche.org
PSC1

93310 Le Pré-Saint-Gervais

Ligue Ile-de-France de la fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS)
Tél : 09 72 60 19 17
www.ffss.fr
BNSSA, PSC1, PSE1, PSE2, SST

94430 Chennevières-sur-Marne

Association départementale de protection civile Val-de-Marne (ADPC 94)
Tél : 07 83 17 53 62
www.protectioncivile.org
PSC1

■ LISTE 2 (IDF)

Formations au secourisme

Ces organismes proposent des formations diverses en secourisme ou peuvent vous orienter vers leurs centres de formation.

75013 Paris

Centre de formation union départementale premiers secours 75 (UDPS 75)
Tél : 01 45 86 05 55
www.udps75.fr
PSC1, PSE1, PSE2, SST

75013 Paris

Pôle Île-de-France de l'Unass
Tél : 01 45 65 60 11
www.unass.fr
PSE1, PSE2, SST

75014 Paris

Centre de formation de la FFSFP
Tél : 09 50 16 82 02
www.ffsfp.org
PSC1

75014 Paris

Comité français de secourisme Paris-Île-de-France (CFS 75)
Tél : 01 45 39 42 42
www.cfs.paris
PSC1, PSE1, PSE2, SST

75015 Paris

Institut de formation de l'Ordre de Malte Ile-de-France
Tél : 01 45 20 98 08
<http://instituts.ordredemaltefrance.org/iledefrance/>
PSC1, SST

75015 Paris

Protection civile de Paris-Seine
Tél : 01 43 37 01 01
www.protectioncivile.org
PSC1, PSE1, PSE2, SST



■ LISTE 3 (IDF)

Recrutement de la Ville de Paris

La Ville de Paris recrute par concours externe des éducateur-trices des activités physiques et sportives - activités aquatiques et de la natation.

L'éducateur sportif des activités aquatiques et de la natation est un fonctionnaire de catégorie B. Il veille à la sécurité du public et des installations des piscines, met en place des animations sportives dans les piscines et assure l'enseignement de la natation pour les élèves de primaire des établissements publics de Paris. Une fois les épreuves du concours réussies et une période de stage d'un an, il peut prétendre à la titularisation.

Conditions pour se présenter au concours :

- être de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne,
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent
- être titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN).

Épreuves écrites d'admissibilité

- a) Épreuves écrites concernant les activités de la natation dans les piscines (durée : 3 heures - coefficient : 3).
- b) Épreuves écrites sur les mesures d'hygiène et de sécurité dans les piscines (durée : 2 heures - coefficient : 3).

Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury comportant des questions sur les activités d'animation et de gestion d'une équipe (durée : 10 à 20 minutes - coefficient 5).

Mairie de Paris

Direction des ressources humaines
Bureau du recrutement
2 rue de Lobau
75196 - Paris Cedex 04
Horaires d'ouverture : de 9h à 17h
sans interruption sauf les week-ends
et les jours fériés.
www.paris.fr
www.recrutement.paris.fr



LE CIDJ,
UN CARREFOUR D'ÉCHANGES
ET DE SERVICES

- Entretiens personnalisés
- Documentation et logiciels d'aide à l'orientation
- Accueil de groupes, ateliers collectifs et animations thématiques
- Job dating et alternance dating
- Offres d'emploi
- Espace co-working

Des partenaires spécialisés :

- CIO Médiacom
- Pôle emploi
- Mission locale de Paris
- Point d'accès au droit des jeunes
- Carte jeunes européenne
- BGE Adil
- CIIaj

**Centre d'Information
et de Documentation
Jeunesse (CIDJ)**
101 quai Branly
75015 Paris
Tél : 01 44 49 12 00
Métro : Bir-Hakeim
ou Champ de Mars
www.cidj.com



cidj #infojeunesse